

2012/4276 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association de management de centre ville Lyon 7 - Rive Gauche - Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration - Approbation d'une convention triennale fixant le montant de la subvention de la Ville à 30 000 euros par an (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/02/2012, p. 0342)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

M. LE MAIRE : Sous réserve de l'adoption de la délibération n° 2012/4276 nous autorisant à adhérer à l' ADC7 dont l'objectif est la valorisation, la promotion et le développement partagé, entre acteurs privés et publics, des actions en faveur du tissu commercial et artisanal du 7^e arrondissement, il convient de désigner 3 représentants de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'Administration au titre du collège du secteur public.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Marie-Odile Fondeur
- Jean-Pierre Flacconnèche
- Pierre Delacroix

Y-a-t-il d'autre candidature ?

(Adopté.)